

Qui protège la santé des salarié-e-s?

Samedi, 14. novembre 2020

De: Guy Zurkinden



Photo Eric Roset

Alors que la seconde vague de Covid-19 fait rage, la protection des salarié-e-s fait peu couler d'encre. Les lieux de travail ne sont pourtant pas épargnés.

«Respectez les gestes barrières», «gardez les distances», «mettez le masque». Les autorités multiplient les appels à la responsabilité individuelle. Ces injonctions ciblent le cadre privé. Mais qu'en est-il de la protection des salarié-e-s qui ne peuvent pas basculer en télétravail – et œuvrent dans des conditions dictées par un rapport hiérarchique?

Circulez, y a rien à voir

Selon le Conseil fédéral, celle-ci est du ressort des entreprises et des branches économiques. Elles ont été chargées de mettre en place des plans de protection – obligatoires uniquement pour les établissements accessibles au public. Et à les entendre, tout roule à merveille. Selon *economiesuisse*, les entreprises ont concocté «des plans de protection qui vont bien au-delà des recommandations de la Confédération et des Cantons». Le monde du travail ne serait donc «pas un haut lieu de contamination» [1]. L'Union syndicale suisse défend une approche semblable: «Si la contagion a principalement lieu en-dehors du monde du travail, c'est en raison notamment de l'efficacité des plans de protection introduits par les entreprises».

Intox à grande échelle

Ce bel optimisme repose sur des bases peu solides. «Après des mois de pandémie, on ignore encore souvent où l'on contracte le virus. Et avec l'explosion des cas, reconstituer les chaînes d'infection devient encore plus difficile» résume la RTS, qui a enquêté sur la question [2]. Concrètement: mardi 20 octobre, l'OFSP était en mesure de connaître le lieu d'exposition probable pour moins de 20% des 29'000 tests positifs enregistrés durant les deux semaines précédentes. «Les scientifiques que nous avons contactés reconnaissent tous que les contaminations au sein de la famille sont fréquentes. Mais ils insistent aussi – surtout! – sur la faiblesse des connaissances scientifiques dans ce domaine», continue la RTS. Malgré ce flou artistique, «les contaminations dans le domaine professionnel représentent tout de même entre 10% (à Berne) et 14% des cas (à Genève)», selon les données des cantons. Cela ferait du boulot la deuxième source de contamination.

«Prendre les chiffres de l'OFSP et dire que les gens ne courent pas de danger sur les lieux de travail est objectivement faux, voire trompeur» souligne Isabelle Probst, professeure associée à la Haute Ecole de Santé Vaud (HES-SO). Selon cette spécialiste des questions de santé au travail, la protection face au coronavirus varie beaucoup selon l'activité, la qualification et le type d'entreprises.

Inégalités face au virus

Une [enquête menée en France](#) a montré que la première vague y a affecté les salarié-e-s de manière très inégale. Ainsi, «50% des cadres ont pratiqué exclusivement le télétravail pendant le confinement, contre 1% seulement du monde ouvrier». La maladie a touché nettement plus souvent les personnes travaillant dans les services dits essentiels – santé, nettoyage, commerces, etc. «De plus, on connaît désormais le rôle des aérosols dans la contamination. Des lieux mal ventilés ou avec des systèmes de ventilation clos ont provoqué des clusters importants. Les plus spectaculaires ont eu lieu dans des abattoirs en Allemagne et en France. Cela souligne que les mesures de protection individuelles ne suffisent pas», ajoute Isabelle Probst.

En Suisse, des témoignages montrent aussi que des contaminations en chaîne ont lieu au travail (*lire ci-dessous*). Quant au contrôle des plans de protection, ils se heurtent à un double obstacle: d'une part, le peu de moyens dont disposent les inspections cantonales du travail; de l'autre, l'absence de droits collectifs des salarié-e-s leur permettant de dénoncer et/ou agir en cas de mise en danger.

«Vulnérables» sans filet

Au printemps dernier, le Conseil fédéral avait mis sur pied un dispositif de protection pour les «salarié-e-s vulnérables». Celui-ci obligeait l'employeur à permettre le travail à la maison. En outre, il introduisait une forme de droit de retrait, permettant à un-e employé-e de rester à la maison (avec droit au salaire) s'il estimait les mesures de protection insuffisantes. Or ce dispositif a été supprimé le 22 juin, pour être remplacé par un cadre nettement moins contraignant. Avec «l'Alliance pour la santé», le SSP s'est adressé au Conseil fédéral pour demander son rétablissement.

Selon Isabelle Probst, des mesures urgentes sont nécessaires pour protéger les salarié-e-s les plus vulnérables. «Mais seule la reprise de contrôle sur l'épidémie peut apporter une réelle protection aux salarié-e-s.»

Les profits d'abord

Il y a donc un fossé entre les tirades optimistes sur la protection des salarié-e-s et la réalité. Peut-être parce que leur fonction est ailleurs: justifier la position dictée par le patronat au Conseil fédéral – résumée ainsi par Christoph Mäder, le nouveau boss d'economiesuisse: « Un nouveau lock down serait dévastateur ». Pour la santé des profits, bien entendu.

[1] Ivan Slatkine, président de la FER. *Tribune de Genève*, 4 novembre 2020.

[2] RTS, 22 octobre 2020.

Contaminations en chaîne au boulot

Le 5 novembre au soir, une salariée d'un EMS fribourgeois contactait le syndicat pour lui indiquer que tout le personnel soignant de l'institution avait été testé. Résultat: sur l'ensemble de l'effectif, seules cinq personnes n'avaient pas été infectées par le Covid-19. Facteur aggravant, la direction de cet établissement demande au personnel infecté de continuer à travailler. Cette situation est rendue possible par une directive du canton autorisant le personnel des EMS, positif mais oligosymptomatique, à travailler avec les résidents également positifs en cas de «pénurie grave de personnel».

Dans le canton de Vaud, les EMS admettant une personne positive au Covid-19 reçoivent dorénavant une «prime» (appelée «forfait d'entrée» dans la directive du Département de la santé) du canton. Une mesure qui risque de favoriser l'apparition de clusters sur nombre de lieux de travail.

Autre secteur très exposé, celui des crèches. En une semaine et demie, douze cas positifs – pour un effectif de quinze salarié-e-s fixes – ont été enregistrés parmi les employé-e-s de la garderie de Tivoli, à Lausanne. L'établissement n'a pas été fermé par les autorités cantonales. «On ne peut plus dire que les gens ont attrapé le coronavirus par hasard, hors des heures de travail», soulignait pourtant la directrice de la crèche (*24 heures*, 28 octobre).

Un cas similaire nous a été rapporté dans le canton de Fribourg. Tandis qu'à la Ville de Lausanne, plusieurs services sont touchés de plein fouet, avec un grand nombre d'employé-e-s malades ou en quarantaine.

De son côté, le syndicat Unia dresse un bilan «accablant» de la situation dans le secteur de la construction: [«Distances non respectées, peu de masques, pas de quarantaine malgré des collègues de travail testés positifs, pratiquement pas de contrôles»](#).

Entre les belles tirades sur la protection des salarié-e-s et la réalité, on a bien plus que la distance de sécurité.